

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Quinzième session
Kingston, Jamaïque
25 mai – 5 juin 2009

Communiqué final

FM/15/17
5 juin 2009

CLÔTURE DE LA SESSION DE L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS À KINGSTON

Au terme des travaux de la session 2009 de l'Autorité internationale de fonds marins, aucun consensus n'a été dégagé sur deux des points restés en suspens depuis la session 2008. De ce fait, le Conseil de l'Autorité, composé de 36 experts, n'a pas été en mesure de recommander l'adoption par l'Assemblée d'un règlement pour la gestion de l'exploration sur les sulfures polymétalliques au-delà de la juridiction nationale.

Les membres du Conseil ne sont pas parvenus à un accord sur une disposition antimonopole et les prétentions concurrentes relatives aux sites miniers dans la Zone internationale. Les délégations ont convenu de poursuivre leurs négociations à la prochaine session du Conseil en 2010.

Au cours de la session, la Commission juridique et technique, organe subsidiaire composé d'experts, a adopté un règlement révisé pour la prospection et l'exploration des encroûtements ferromanganésifères dans la Zone, qui sera examiné par le Conseil à la seizième session de l'Autorité en 2010.

Les deux instruments, une fois adoptés par l'Assemblée, feront partie d'un code minier que l'Autorité construit pour lui permettre d'organiser et de contrôler toutes les activités minières dans la Zone internationale au-delà de la juridiction nationale.

La première législation relative aux fonds marins, intitulée « Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone », a été adoptée par l'Autorité le 13 juillet 2000. Elle comprend les formulaires requis pour les demandes d'exploration ainsi que des clauses types de contrats d'exploration. Les sulfures polymétalliques ainsi que les encroûtements cobaltifères se distinguent des nodules polymétalliques et se diffèrent également les uns des autres.

Le règlement relatif aux sulfures et aux nodules font partie intégrante du cadre juridique général créé par la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord de 1994 relatif à l'exploitation des fonds marins. L'Autorité internationale a été créée le 16 novembre avec l'entrée en vigueur de la Convention la même année. En

plus de son travail d'élaboration de règles et de règlements, l'Autorité organise des ateliers et des séminaires de sensibilisation sur tous les aspects de la prospection et l'exploration dans le fonds marins.

Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone.

Lors des réunions qui se sont tenues entre le 29 mai et le 5 juin, le Conseil a poursuivi son examen des questions en suspens concernant le projet de règlement relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone. Le conseil a basé ses délibérations sur une version révisée du projet de règlement élaborée par le Secrétariat, tenant compte des discussions et des propositions formulées durant les treizième et quatorzième sessions de l'Autorité (ISBA/15/C/WP.2). Les délégations ont été également saisies du document ISBA/15/C/WP.2 élaborée par le Secrétariat, qui passe en revue les questions restées en suspens et un certain nombre de suggestions concernant les révisions à porter.

À l'issue des discussions, le Conseil est parvenu à un accord sur la révision des articles suivants : article 21)3, 28, et 45)3, ainsi que les articles 17.3, 21.1 bis, article 25.2 de l'annexe 4 du projet de règlement. Au terme de la session, le Secrétariat a publié une version révisée du projet de règlement où figurent les amendements qui ont fait l'objet d'un accord.

En dépit des efforts soutenus de toutes les délégations, le Conseil n'a pas été en mesure d'achever son examen du texte révisé des articles 12(5) et 23 qui traitent, respectivement, des dispositions antimonopole et des prétentions concurrentes. Il a été convenu que les discussions relatives à ces questions reprendront lors de la prochaine session en vue de l'adoption du projet de règlement.

Bref historique de l'Autorité

L'Autorité internationale des fonds marins, organisation internationale autonome, a été créée aux termes de la Partie XI (dispositions concernant les fonds marins) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, qui est entrée en vigueur en 1994. Le fonctionnement de l'Autorité est également régi par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI, entré en vigueur en 1996. Ces traités multilatéraux ont fait de l'Autorité l'organe de contrôle régissant toutes les activités touchant les ressources menées dans la zone internationale des fonds marins.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reconnaît que la Zone du fond des mers et des océans ainsi que les ressources de cette Zone sont « le patrimoine commun de toute l'humanité et que les activités dans la Zone sont organisées, menées et contrôlées par l'Autorité pour le compte de l'humanité toute entière. »

Présentation par des experts

Au cours de la session, des présentations ont été organisées par le secrétariat à l'intention des membres et observateurs à la quinzième session. Le premier exposé, intitulé « Submarine Cables : What You Need to Know », a été présenté par Mick Green de la International Cable Protection Committee (ICPC). Le deuxième exposé, qui avait pour titre « Development of a geological Model for Clarion-Clipperton Zone Polymetallique Nodule Deposits », a été présenté par M. Vijay Kodagali, expert scientifique à l'Autorité. Le troisième exposé, présenté par Mme. Jia Yu s'intitulait « Safeguarding the Common Heritage of Mankind ». Diplômé de la faculté de droit de la Capital University of Economics and Trade de Pékin, Mme. Jia Yu est actuellement Directrice adjointe du China Institute for Marine Affairs (CIMA) et Secrétaire général adjoint de la Chinese Society of the Law of the Sea.

Un exposé présentant une proposition de projet relatif aux ressources géologiques et minérales de la région de l'Atlantique Sud et organisé en Système d'information géographique a été présentée par M. Kaiser Goncalves de Sousa, Chef de la Division de la géologie marine de la Geological Survey du Brésil. Le projet, entrepris conjointement par les pays en bordure de l'Océan Atlantique, a pour but de collecter, organiser et diffuser dans un environnement de référence géographique simple toutes les données disponibles sur les ressources géologiques et minérales de la région.

Rapport du Secrétaire général

Le rapport du Secrétaire général ISBA/15/A/2, présenté en application du paragraphe 4 de l'Article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, rend compte des travaux menés par l'Autorité au cours des 10 mois auparavant et donne un aperçu de la situation actuelle et des perspectives en ce qui concerne l'exploitation minière des grands fonds marins. Le rapport passe également en revue les développements récents en matière de recherche scientifique et met l'accent sur le besoin de coopération internationale soutenue, y compris entre les organisations intergouvernementales, pour assurer la protection et la préservation de l'environnement marin.

Le rapport a indiqué que le programme de travail de fond de l'Autorité pour la période 2008-10, tel qu'approuvé lors de la treizième session en 2007, continuait à mettre l'accent sur le travail scientifique et technique nécessaire à la mise en œuvre des fonctions de l'Autorité.

Relativement à l'état des contributions, le Secrétaire général a informé l'Assemblée qu'au 27 mai 2009, 58,1% des États membres avaient versé 99,2% des contributions dues au budget 2008. À la même date, l'Autorité avait reçu 81,5% des revenus du budget de 37,6% des États membres, à savoir 59 États. Il a en outre noté que le montant des arriérés de contributions au budget de l'Autorité dus par les États membres pour les exercices antérieurs s'élevait à 259,214 dollars sur la période 1998-2008. Il a indiqué qu'au 27 mai 2009, 48 membres de l'Autorité avaient des arriérés correspondant

à deux années de contributions ou plus. Il a par ailleurs invité tous les États membres à redoubler leurs efforts afin de payer leurs arriérés.

Le Secrétaire général a précisé que le solde du fonds d'affectation spéciale volontaire s'élevait à 13 497 dollars, y compris les intérêts accumulés d'un montant de 3 244 dollars. Le montant total des sommes versées par le fonds à ce jour s'élève à 256 328 dollars. Le fonds d'affectation spéciale volontaire a été établi en 2002 dans le but de faciliter la participation des membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances issus de pays en développement.

Allocution par le Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque

Le Vice Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, se prononçant ce matin devant l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, a appuyé la vision exprimée par le Secrétaire général, Nii Allotey Odunton (Ghana). Notant les effets de la pire récession économique globale en soixante-dix ans, le Ministre a exhorté les membres de l'Autorité à progresser vers la définition d'un cadre réglementaire pour l'exploration des ressources minérales de la Zone internationale. Il a par ailleurs réitéré l'appui du gouvernement jamaïcain de l'Autorité, tout en assurant l'organisation du respect de son pays de ses obligations en tant que pays hôte.

La Jamaïque s'intéressait tout particulièrement au programme de travail de fond de l'Autorité, notamment à la promotion de la recherche scientifique marine dans la Zone internationale. Il a indiqué que cela revêtait une importance cruciale pour les petits États insulaires en développement tels que ceux de la Caraïbe qui voulaient mieux comprendre et se préparer aux impacts de l'exploitation minière sur l'environnement. De plus, il offrait des possibilités pour les scientifiques et les institutions de la Caraïbe dans les pays en développement de participer et de tirer profit de la recherche scientifique marine.

Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances a présenté son rapport le 29 mai 2009. Dans son rapport, elle a noté que le solde du Fonds de contributions volontaires s'établissait à 16 871 dollars des États-Unis au 20 mai 2009. La Commission a remercié le Gouvernement norvégien, qui a annoncé qu'il verserait une contribution de 50 000 euros au Fonds.

La Commission a indiqué qu'elle avait approuvé le versement d'un montant de 60 000 dollars du Fonds de dotation au Fonds de contributions volontaires effectué en 2008 et, compte tenu de la contribution annoncée par la Norvège, recommandé au Secrétaire général de suspendre le versement du solde de 40 000 dollars jusqu'à ce qu'il devienne nécessaire. Rappelant l'observation qu'elle avait faite à sa quatorzième session concernant le Fonds de roulement et sa recommandation tendant à actualiser le niveau du Fonds, la Commission des finances a recommandé que le fonds de roulement

soit augmenté en y ajoutant le montant total des avances que les trois nouveaux membres de l'Autorité verseront au Fonds.

La Commission a noté la présentation, pour la première fois, d'un rapport sur l'exécution du budget et a le Secrétaire général prié d'établir un tel rapport pour chacune de ses réunions à venir et s'est déclarée satisfaite des résultats de l'exécution du budget au 30 avril 2009. Elle l'a également remercié des efforts qu'il faisait pour réaliser des économies dans le budget de l'Autorité pour l'exercice 2009-2010. Elle a en outre prié le Secrétaire général de demander au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'ONU de ventiler le forfait proposé actuellement à l'Autorité pour le service des conférences. Elle l'a également prié de faire distribuer à ses membres un exemplaire du rapport au moins une semaine avant chacune de ses réunions.

Elle a également encouragé les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget et au Fonds de dotation ou au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité.

Élections

L'Assemblée, qui compte 158 membres, a élu M. Mario José Pino (Argentine) à sa présidence. M. Pino est représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Autorité internationale des fonds marins et Ambassadeur de son pays en Jamaïque. L'organe principal de l'Autorité a également élu ses vice-présidents pour la session. Il s'agit de l'Afrique du Sud, pour le Groupe d'États d'Afrique, de la Fédération de Russie, proposée par le Groupe d'États d'Europe occidentale, de la Nouvelle Zélande pour le Groupe d'Europe occidentale et autres États et d'Inde pour le Groupe d'Asie. L'Assemblée a par ailleurs élu Mme Wang Quanling (Chine) à la Commission des finances, en remplacement de M. Liu Jian qui a donné sa démission. Mme Wang est Directrice de l'environnement et des ressources du Département de construction économique du Ministère des finances de Chine.

Le Conseil a élu l'ambassadeur Mahmoud Samy (Égypte) à sa présidence, sous proposition du Groupe d'États d'Afrique. Le Conseil a également élu deux vice-présidents pour sa session. Il s'agit de la Pologne, proposée par le Groupe d'États d'Europe orientale et du Mexique, proposé par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Canada pour le Groupe d'Europe occidentale et du Bangladesh pour le Groupe d'Asie.

Le Conseil a approuvé la nomination de candidats aux postes vacants à la Commission juridique et technique, en remplacement de membres démissionnaires. Ont été nommés, Zhang Haiqi (Chine), Directeur adjoint du Département de la recherche géologique du China Geological Survey, en remplacement de Hongtao Zhang, M. Nobuyuki Okamoto (Japon), Directeur des projets, Division de l'exploration et technologie minières dans les fonds marins au Japan Oil Gas and Metals National Corporation, en remplacement de M. Yoshiaki Igarashi, et M. Denis Khramov (Fédération de Russie), Directeur du Département des politiques d'État et de la

réglementation dans les domaines de la géologie et de l'exploitation du sous sol, au Ministère des ressources naturelles et de l'écologie de la Fédération de Russie. Les nouveaux élus serviront à leur poste pour les trois ans du mandat restant à courir.

Rapport de la Commission juridique et technique

Selon sa pratique habituelle, la Commission a examiné et évalué à huis clos les rapports annuels des contractants présentés en application du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone.

Dans son examen des rapports annuels, la Commission a pris note en s'en félicitant des programmes de collaboration menés ou prévus par certains contractants et a noté que ces initiatives de coopération pourraient faciliter la maintenance des stations fixes pour la collecte de séries et permettre une utilisation optimale des résultats des croisières de recherche. Pour ce qui est de la classification par type de nodules selon la taille et la surface, la Commission a constaté l'absence d'uniformité dans le classement utilisée par les différents contractants. Elle a par ailleurs encouragé les contractants à intégrer leurs données dans la base de données de l'Autorité internationale des fonds marins, et leur a suggéré de recueillir des échantillons pour la caractérisation génétique de la faune et des microorganismes et de normaliser les protocoles et les techniques d'échantillonnage.

La Commission a poursuivi son examen d'une proposition relative à un réseau de zones présentant un intérêt écologique particulier dans la Zone de fracture de Clarion-Clipperton.

La Commission a rappelé que l'Assemblée générale avait prié les États et les organisations internationales compétentes à tous les niveaux d'examiner d'urgence les moyens d'intégrer et d'améliorer, selon une approche scientifique, la gestion des risques qui pèsent sur la biodiversité marine, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et conformément au droit international et aux principes d'une gestion intégrée et respectueuse de l'écosystème.

La Commission a recommandé que l'Autorité organise, à titre d'activité prioritaire, un atelier international ouvert aux membres de la Commission ayant les compétences pertinentes ainsi qu'aux représentants des contractants et à d'autres experts, afin d'examiner plus avant la proposition actuelle tendant à créer un réseau de zones présentant un intérêt écologique particulier dans la Zone de Clarion-Clipperton. L'Autorité avait tenu depuis 2001 deux ateliers sur l'environnement, dont les recommandations devraient être prises en compte.

Fonds de dotation

Le Rapport du Secrétaire général fait état du versement de deux allocations à partir du fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone. Elles ont été attribuées à InterRidge, afin de contribuer au financement de deux bourses par an

dans le domaine des sciences marines pour les trois prochaines années (2009-2011), et à la Rhodes Academy of Oceans Law and Policy pour financer un certain nombre de bourses à l'intention d'étudiants de pays en développement et pour étendre les programmes de formation de l'académie. Le Secrétaire général a encouragé les membres de l'Autorité, les autres Etats, les organisations internationales, ainsi que d'autres entités et des personnes privées à contribuer au fonds.

Le fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone a été créé en 2006 afin de promouvoir et d'encourager la conduite de recherches scientifiques marines dans la Zone dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Il était destiné en particulier au financement de la participation de scientifiques et de techniciens qualifiés venant de pays en développement aux programmes de recherche scientifique marine. Depuis sa création, les contributions au fonds ont été portées par les gouvernements du Mexique (2 500 dollars), de l'Espagne (25 514 dollars) et du Royaume-Uni (29 800 dollars). Au 31 décembre 2008, le capital du fonds s'élevait à 2 689 603 dollars et 289 022 dollars d'intérêts accumulés

Séminaires

Deux séminaires de sensibilisation portant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 ont été organisés à Rio de Janeiro, Brésil et à Abuja, Nigeria du 24 au 26 mars 2009 donnant lieu à l'interaction entre experts sur les questions d'extraction et de protection de l'environnement.

Demandes d'approbation

L'examen des demandes d'approbation de plans de travail relatifs à l'exploration dans des zones réservées, qui avaient été soumises en 2008 par Nauru Ocean Resources Inc. et Tonga Offshore Minerals Ltd. Cette décision intervient à la suite d'une lettre en date du 5 mai 2009 adressée au Conseiller juridique de l'Autorité, dans laquelle les auteurs des demandes prient le Secrétariat de reporter l'examen pour un certain nombre de raisons exposées dans ladite lettre. Il a reconnu que le secteur de l'exploitation du pétrole et du gaz en mer ne semblait pas être affecté par le contexte que connaît le secteur minier.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Soixante-six (66) des 158 membres de l'Autorité ont présenté leur pouvoir à la quinzième session. Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (ISBA/15/A/6) a été présenté à l'Assemblée par sa présidente Katy Chia-Ti Lin (Australie). Les membres de l'Autorité sont tous des états partis à la Convention (1982) des Nations Unies sur le droit de la mer. Les membres figurant sur la liste ci-après, qui ont assisté à la quinzième session, sont indiqués par un astérisque (*).

Ateliers

Le Secrétaire général a fait état de la tenue cette année d'un atelier international à Fidji autour de la question du modèle géologique des dépôts de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et d'un second atelier qui se tiendra en 2013 afin de déterminer les modalités de la coopération scientifique pour la recherche sur les dépôts d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone afin de s'attaquer au problème de la normalisation des données environnementales requises pour l'exploitation minière.

Le rapport du Secrétaire général a signalé l'amélioration considérable portée à la base d'information géographique relative aux fonds marins. Un atlas numérique (l'Atlas SIG) a été mis au point pour rassembler des informations géographiques sur la Zone et les régions susceptibles de présenter un intérêt dans la zone externe du plateau continental. Une interface Web interactive intégrée à l'Atlas GIS fait du système d'information géographique mondial le plus exhaustif sur les fonds marins et leurs ressources. Cet outil en ligne a été conçu pour diffuser les données disponibles sur les ressources éventuelles ainsi que d'autres données physiques, politiques et environnementales. Il est proposé d'entamer la conception d'un modèle géographique des dépôts de nodules polymétalliques dans le bassin central de l'Océan indien.

Le rapport soulève deux questions devant revêtir une importance particulière pour les travaux de l'Autorité dans un avenir proche. Il s'agit de l'application par l'Autorité des dispositions de l'Article 82 de la Convention et le lien entre les mesures adoptées par l'Autorité pour promouvoir la protection du milieu marin et les engagements énoncés par la communauté internationale en vue d'adopter des mesures internationales cohérentes pour protéger la biodiversité dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. L'Article 82 charge l'Autorité de recueillir et de répartir les recettes que les Etats et les exploitants dégagent de l'exploitation de ressources non biologiques de la zone externe du plateau continental au profit de la communauté internationale. Le rapport indique que l'application de l'Article 82 soulève des questions d'ordre pratiques pour l'Autorité ainsi que pour les Etats producteurs. Parmi ces questions soumises à l'Autorité figurent les modalités de ses rapports avec les Etats producteurs et la mise au point d'un système de répartition des versements et des contributions qu'elle pourrait recevoir à l'avenir. S'agissant de la production à des fins commerciales des métaux des fonds marins les perspectives demeurent hautement incertaines et semblent avoir connu un recul du fait du ralentissement économique mondial.

Au chapitre des relations de l'Autorité avec d'autres organisations internationales, Secrétaire général a annoncé la prise de contact effectuée en 2008 par le secrétariat de la Commission OSPAR, organe établi par la convention OSPAR de 1992 pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-est, dans le but de créer une zone marine protégée dans la zone de fracture Charlie Gibbs. La zone de fracture Charlie Gibbs se situe au-delà des limites de la juridiction nationale, mais dans la zone couverte par la Convention, sur la dorsale médio-atlantique.

Se référant à l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général a exhorté les membres de l'Assemblée à parvenir à un compromis permettant l'adoption du Règlement relatif à la prospection des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone. Il a rappelé l'importance du passage à une phase des travaux de l'Assemblée visant à réglementer l'exploitation des ressources minérales de la Zone dans un souci de protection efficace du milieu marin.

Membres et participation

Albanie, Algérie, Angola*, Antigua-et-Barbuda, Argentine*, Arménie, Australie*, Autriche, Bahamas*, Bahreïn, Bangladesh*, Barbade*, Bélarus, Belgique*, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil*, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso*, Cameroun*, Canada*, Cap-Vert, Chili*, Chine*, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire*, Croatie, Cuba*, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte*, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji*, Finlande*, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana*, Grèce, Grenade, Guatemala*, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana*, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde*, Indonésie*, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque*, Japon*, Jordanie*, Kenya*, Kiribati*, Koweït*, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique*, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique*, Myanmar*, Namibie*, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria*, Nioué, Norvège*, Nouvelle-Zélande*, Oman*, Ouganda, Pakistan*, Palaos, Panama*, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas*, Philippines, Pologne*, Portugal, Qatar*, République de Corée*, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République fédérale d'Allemagne*, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-Et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie et Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

* * * * *

..